



Aïki-Jujutsu Club de Longuyon

Siège social : Mairie de Longuyon / www.aiki-longuyon.net
Affiliation U.N.A.D.A : 86LLT54/08



Formulaire d'adhésion - (année)

* Mentions obligatoires lors d'une première inscription. Lors d'une réinscription, veuillez ne remplir ces champs que dans le cas d'un changement.

Nom :	Prénom :	Date et lieu de naissance :
Adresse * :		
N°.. de Sécurité Sociale * :		
Coordonnées du médecin traitant :	Personne à prévenir en cas d'accident :	
Nom et prénom du représentant légal + N°.. tél. fixe et/ou portable * :		
Adresse E-mail du représentant légal (très lisible - utilisée par nos soins à des fins d'information) * :		
Pass'Loisirs CAF : oui/non (rayer la mention inutile)		

ENFANTS / ADOLESCENTS

Adhésion annuelle : ce qui comprend l'adhésion pour la pratique des arts martiaux, la licence fédérale, l'abonnement au magazine (Aïki Goshindo Kaishi) et le droit d'accéder aux stages.

Cette cotisation comprend :

- 35 € d'adhésion à l'école
- 35 € de licence-assurance
- 5 € d'adhésion à la ligue Lorraine
- 2 € pour l'acquisition de la môn (emblème) de l'école à déposer sur le Keiko-Gi

77 €

Règlement : (Cochez votre choix)	
<input type="radio"/> Chèque	Merci de préciser le numéro du chèque : A libeller à l'ordre de (Aïki-Jujutsu Club de Longuyon).
<input type="radio"/> Espèces	Merci de préciser le montant en espèces :

Le dossier complet : formulaire d'adhésion + règlement + certificat médical (avec mention "**Apte à la pratique des arts martiaux et au passage des examens pour les grades.**") + 2 photos à remettre **dès la première séance** au responsable des inscriptions de l'Aïki-Jujutsu Club de Longuyon ou, dans le cas de son absence, à tout membre du bureau de l'association.

A NOTER : Tant que le dossier n'est pas complet, l'élève ne peut pas accéder aux cours (sauf décision du professeur, voir règlement intérieur du Club de Longuyon à imprimer au complet, téléchargeable depuis le site mentionné www.aiki-longuyon.net et se référer en suivant à l'Article : 17 & 18) - Faire signer le règlement intérieur par le professeur - L'inscription au site internet de l'école (www.aiki-longuyon.net) est nécessaire pour toutes notes internes afférentes - Aucune carte de grade n'est délivrée avant 15 ans.

Je soussigné : autorise mon enfant à pratiquer les arts martiaux traditionnels au sein de l'Aïki-Jujutsu Club de Longuyon, pour la saison -

J'atteste l'exactitude des renseignements susvisés et m'engage à faire respecter le fonctionnement et l'étiquette du club précisé dans le règlement intérieur de l'association, sous peine de son exclusion immédiate sans recours possible, ni droit à un quelconque remboursement.

J'accepte/Je n'accepte pas (rayer la mention inutile : figurer sur les photos et les vidéos de l'Aïki-Jujutsu Club de Longuyon et qui peuvent être publiées dans le seul cadre de l'information sur ses activités.

Afin de garantir la sécurité de tous, aucun autre vêtement que le Keiko-Gi et le Hakama traditionnels ne sont autorisés, de même qu'aucun bijou, qui pourrait occasionner des blessures graves. Le port de chaussettes, de lunettes, de prothèse auditive ou de tout autre élément doit être justifié médicalement : l'accès au cours sera néanmoins soumis à l'appréciation du professeur.

Comment avez vous connu le club ?

Fait à Longuyon, le :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :